

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 19 décembre 2022 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ajournée du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne  
La directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 08 personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier réouverte.

\*\*\* Monsieur le maire souligne le parcours de Madame Laura Côté-Collin en lisant le texte suivant :

Si l'Argentine à Lionel Messi qui lui permet de rêver grand, nous, à Saint-François-Xavier-de-Brompton, nous avons Laura!

C'est un plaisir pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton de recevoir Mme Laura Côté-Collin en ce soir du 19 décembre 2022.

Cette jeune femme fait honneur à l'ensemble de la communauté tomcodoise par sa persévérance, sa ténacité et sa discipline.

Au cours des dernières années, elle est devenue l'une des plus grandes joueuses de volleyball de plage de l'Estrie, du Québec et même du Canada où, avec sa coéquipière Audrey Gauthier, elle a décroché l'or aux Jeux du Canada au mois d'août 2022. Rien de moins!

Un titre national de cette envergure est certes, le fruit d'efforts et de sacrifices personnels, mais également celui d'une passion qui se partage avec la famille, les amis, les proches et l'ensemble d'une communauté.

Laura, merci d'être cette femme si inspirante! Tes succès, mais également tes défaites, témoignent de l'importance de la maîtrise de soi et de saisir toutes les occasions pour atteindre son objectif.

Si c'est une fierté pour nous, membres du conseil, de t'accueillir ici ce soir pour la signature du Livre d'or, ce l'est tout autant pour le tout Saint-François-Xavier-de-Brompton pour qui tu rayannes.

### **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ré-ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Réception finale - réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;
- 5.0 Adjudication de contrat : conception et aménagement d'une aire de jeux d'eau;
- 6.0 Adjudication de contrat : fourniture et installation de bandes de patinoire extérieure;
- 7.0 Adjudication de contrat : fourniture et installation de module de jeux de parc;
- 8.0 Acceptation des frais – entretien et maintenance de la rétrocaveuse;
- 9.0 Acceptation des frais - nettoyage des regards pluviaux;
- 10.0 Achat de pneus;
- 11.0 Liste des comptes soumis pour approbation;
- 12.0 Affaires nouvelles;
- 13.0 Période de questions (15 minutes);
- 14.0 Levée de la séance;
- 15.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

### **347-12.2022 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**QUE** le point suivant soit ajouté :

- 12.1 Résolution d'appui au projet de caserne unique;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **348-12.2022 4.0 RÉCEPTION DÉFINITIVE – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE SUR UNE PARTIE DU RANG 6**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier recommande la réception finale des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 80 215,81\$ incluant les taxes à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., selon les détails du décompte progressif numéro 5 (réception définitive) du 01 décembre 2022 de la firme d'ingénieurs EXP pour les travaux de réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;

**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par le règlement d'emprunt 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**ADOPTION : 6 POUR**

**349-12.2022 5.0 ADJUDICATION DE CONTRAT – CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de la résolution 274-10.2022, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public et ce, pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, à savoir :

Tessier Récréo-Parc Inc.  
Les Industries Simexco Inc.  
Inexo Construction Inc.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a procédé en date du 06 décembre 2022 à l'évaluation qualité/prix de chacune de ces soumissions ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Les Industries Simexco Inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil octroie le contrat à l'entreprise Les Industries Simexco Inc., soumissionnaire jugé conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour la conception et aménagement d'une aire de jeux d'eau conformément au document d'appel d'offres public 532420202001A et à la soumission déposée, au montant de 149 999,56\$ excluant les taxes;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

**ADOPTION : 6 POUR**

**350-12.2022 6.0 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de la résolution 309-11.2022, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et ce, pour la fourniture et installation de bandes de patinoire extérieure ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, à savoir :

Profab 2000 inc.	98 527,83\$ incluant les taxes
Les installations sportives Agora Inc.	85 340,19\$ incluant les taxes
Omni-tech Sports	85 659,63\$ incluant les taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte les soumissions reçues;

**QUE** le conseil octroie le contrat à l'entreprise Les installations sportives Agora Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la fourniture et installation de bandes de patinoire extérieure conformément au document d'appel d'offres sur invitation 532420202001B et à la soumission déposée, au montant de 85 340,19\$ incluant les taxes;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

**ADOPTION : 6 POUR**

**351-12.2022 7.0 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MODULE DE JEUX DE PARC**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'adoption de la résolution 308-11.2022, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et ce, pour la fourniture et installation d'un module de jeux de parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, à savoir :

Atelier Go-Élan inc.	84 996,28\$ incluant les taxes
Tessier Récréo-Parc inc.	84 997,92\$ incluant les taxes
Équipements Récréatifs Jambette inc.	83 354,58\$ incluant les taxes
Les Industries Simexco inc.	85 079,22\$ incluant les taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte les soumissions reçues;

**QUE** le conseil octroie le contrat à l'entreprise Équipements Récréatifs Jambette inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la fourniture et installation d'un module de jeux de parc conformément au document d'appel d'offres sur invitation 532420202001C et à la soumission déposée, au montant de 83 354,58\$ incluant les taxes;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

**ADOPTION : 6 POUR**

**352-12.2022 8.0 ACCEPTATION DES FRAIS – ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA RÉTROCAVEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des factures 789840, 791846, 791847 et de la note de crédit 797455 de Location Dickie Moore pour l'entretien et la maintenance de 1 000 heures de la rétrocaveuse;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 789840 au montant de 3 819,71\$, de la facture 791846 au montant de 3 248,03\$, de la facture 791847 au montant de 2 115,06\$ et de considérer la note de crédit 797455 au montant de 781,83\$, totalisant un montant de 8 400,97\$ incluant les taxes pour l'entretien et la maintenance de 1 000 heures de la rétrocaveuse et ce, payable à la compagnie Location Dickie Moore.

**ADOPTION : 6 POUR**

**353-12.2022 9.0 ACCEPTATION DES FRAIS – VIDANGE DES REGARDS PLUVIAUX**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 260-10.2022 autorisant la compagnie Enviro5 à effectuer la vidange d'environ 120 regards pluviaux pour un montant estimé à 3 270,00\$ excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la facture 61303 d'Enviro5, après négociation avec l'entrepreneur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 61303 d'Enviro 5 du 27 octobre 2022 au montant de 4 916,25\$ excluant les taxes quant à la vidange des regards pluviaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

**354-12.2022 10.0 ACHAT DE PNEUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des soumissions 999 et 1000 de Pneus Métro en date du 22 novembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission 999 de Pneus Métro au montant de 3224,00\$ excluant les taxes pour l'achat de 8 pneus pour le camion Freightliner ;

**ET** d'accepter les termes de la soumission 1000 de Pneus Métro au montant de 4 721,36\$ excluant les taxes pour l'achat de 10 pneus pour le camion Sterling.

**ADOPTION : 6 POUR**

**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**  
**COMPTES A PAYER DU 06 AU 18 DÉCEMBRE 2022**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202200816 (I)	10197		2022-12-08	24	BELL Canada	750,49 \$
202200817 (I)	10198		2022-12-08	37	HYDRO-QUEBEC	3 217,15 \$
202200818 (I)	10199		2022-12-14	37	HYDRO-QUEBEC	2 818,99 \$

202200819 (I)	10200	2022-12-14	51	BELL MOBILITE	96,50 \$
---------------	-------	------------	----	---------------	----------

**Total des paiements**

**6 883,13 \$**

**COMPTES A PAYER DU 19 DÉCEMBRE 2022**

<b>N° déboursé</b>	<b>N° chèque</b>	<b>Lot</b>	<b>Date</b>	<b>N° fourn.</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>
202200820 (I)	10211		2022-12-20	18	L'ETINCELLE	674,67 \$
202200821 (I)	10213		2022-12-20	41	PETITE CAISSE	133,90 \$
202200822 (I)	10215		2022-12-20	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	746,96 \$
202200823 (I)	10221		2022-12-20	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 992,54 \$
202200824 (I)	10223		2022-12-20	117	VISA DESJARDINS	229,74 \$
202200825 (I)	10210		2022-12-20	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	175,48 \$
202200826 (I)	10206		2022-12-20	225	ENTREPRISES ANDRE VALLIERES	219,89 \$
202200827 (I)	10218		2022-12-20	228	RESSORT DEZIEL INC.	15 515,88 \$
202200828 (I)	10216		2022-12-20	470	PNEUS METRO INC.	45,94 \$
202200829 (I)	10219		2022-12-20	482	SEAO	22,72 \$
202200830 (I)	10214		2022-12-20	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 456,16 \$
202200831 (I)	10212		2022-12-20	536	MEGABURO	87,42 \$
202200832 (I)	10203		2022-12-20	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	57,49 \$
202200833 (I)	10205		2022-12-20	965	DUPUIS MARYSE	87,80 \$
202200834 (I)	10209		2022-12-20	1084	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	80 215,81 \$
202200835 (I)	10217		2022-12-20	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	201,21 \$
202200836 (I)	10208		2022-12-20	1231	EQUIPEMENT MOORE LTEE	8 400,97 \$
202200837 (I)	10224		2022-12-20	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	161,89 \$
202200838 (I)	10202		2022-12-20	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	796,78 \$
202200839 (I)	10220		2022-12-20	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	196,33 \$
202200840 (I)	10222		2022-12-20	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	1 435,49 \$
202200841 (I)	10204		2022-12-20	1417	COUCHE-TARD 1112	716,50 \$
202200842 (I)	10201		2022-12-20	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	24,64 \$
202200843 (I)	10207		2022-12-20	1555	ENVIRO5 INC.	5 652,46 \$
					Snap-on Tools.	- 51,16\$

**Total des paiements**

**120 197,51 \$**

**355-12.2022 11.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 120 197,51\$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

**356-12.2022 12.1 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CASERNE UNIQUE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 289-11.2019 d'un projet de caserne unifiée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier n'a pas évolué depuis ;

**CONSIDÉRANT** les discussions en cours entre les trois (3) municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor ;

**CONSIDÉRANT** les besoins d'espace nécessaire par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désirant reprendre ses locaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor à procéder aux démarches nécessaires pour mettre sur pied le projet de caserne unique et de respecter le rayon de couverture du schéma de risques d'incendie pour l'implantation de cette nouvelle caserne ;

**DE** réitérer et permettre ainsi de prévoir une acquisition dans un délai raisonnable de plus ou moins cinq (5) ans pour respecter les délais selon les termes de la résolution 289-11.2019 ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise aux municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le Conseiller Alexandre Roy donne des explications.

\*\*\* **12.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

\*\*\* **13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1.0 Monsieur Gérard Messier demande de l'information sur le futur poste de police. Monsieur le maire répond.
- 2.0 Monsieur Yvon Larochelle demande le surplus de tonnage des regards. Monsieur le maire répond. Madame la directrice ajoute des explications.
- 3.0 Monsieur Yves Jolin questionne l'installation des jeux d'eau. Monsieur le maire répond.
- 4.0 Monsieur Yves Jolin demande de l'information sur le déneigement des trottoirs. Monsieur le Conseiller Alexandre Roy répond.

**357-12.2022 14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie que la séance soit levée à 19h25.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Adam Rousseau, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière

# COPIE DE RÉSOLUTION

Le 21 décembre 2022

A une séance ajournée du 19 décembre 2022 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe

---

## **356-12.2022 12.1 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CASERNE UNIQUE**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 289-11.2019 d'un projet de caserne unifiée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier n'a pas évolué depuis ;

**CONSIDÉRANT** les discussions en cours entre les trois (3) municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor ;

**CONSIDÉRANT** les besoins d'espace nécessaire par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désirant reprendre ses locaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor à procéder aux démarches nécessaires pour mettre sur pied le projet de caserne unique et de respecter le rayon de couverture du schéma de risques d'incendie pour l'implantation de cette nouvelle caserne ;

**DE** réitérer et permettre ainsi de prévoir une acquisition dans un délai raisonnable de plus ou moins cinq (5) ans pour respecter les délais selon les termes de la résolution 289-11.2019 ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise aux municipalités membres de la Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor.

**ADOPTION : 6 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne,  
Directrice générale greffière-trésorière